

Tva sur les retenues de garantie marché privé

Par manuela1, le 05/12/2013 à 11:37

Bonjour,

pouvez me dire comment faut-il facturer une retenue de garantie sur un marché privé.

Le montant prévu doit-il etre imposable à la tva 19.60% ou bien est-il exonéré? En ce cas, quel art exonération faut il utiliser?

Merci